

PROJET PEDAGOGIQUE

2025 -2026

ACCUEIL DE LOISIRS SIMONE VEIL



RAMAHITSISON Mathieu

BENAMAR Abdelmadjid

NAJIBE Rachid

DEL VECCHIO Mélanie

MUNOZ Maelle

SOMMAIRE

I. LA STRUCTURE ACM	3
1. Contexte environnemental.....	3
a. Situation géographique.....	3
b. Description des locaux.....	4
2. Fiche d'identité accueil.....	6
3. Présentation de l'équipe et organigramme.....	6
4. Les numéros d'urgence et obligatoire.....	8
5. Public accueilli.....	8
6. Ressources locales.....	10
7. Ressources matérielles.....	10
II. L'ORGANISATEUR	11
1. Présentation générale de l'Ifac.....	11
2. Intentions ou objectifs éducatifs de l'Ifac.....	12
III. LES OBJECTIFS	13
1. Démarche pédagogique.....	13
2. Constats et objectifs.....	13
IV. LE PROJET DE FONCTIONNEMENT	13
1. Fonctionnement des activités et besoins de l'enfant.....	18
2. Aménagement de l'accueil.....	21
3. La vie quotidienne.....	23
a. L'accueil du matin.....	Erreur ! Signet non défini.
b. L'accueil du soir.....	Erreur ! Signet non défini.
c. L'accueil du mercredi.....	24
d. La Pause méridienne (décrire le fonctionnement général et mettre les fiches de poste en annexe).....	26
4. La communication.....	28
a. Avec l'Ifac.....	28
b. Avec l'équipe d'animation.....	28
c. Avec l'équipe de direction.....	28
d. Avec les familles (Facebook, programmes d'animation, visites parentes d'élèves, participation aux conseils d'écoles, rendez vous familles en cas de difficulté, téléphone...).....	28
5. Les relations.....	29
a. Entre enfants.....	29
b. Entre enfants et adultes.....	29
c. Avec les familles.....	29
d. Avec l'école.....	30
e. Avec les partenaires (Elior...).....	30
6. Place de l'enfant au sein de l'accueil de loisirs.....	30
a. Prise en compte de la parole de l'enfant.....	31
b. Participation de l'enfant dans la vie quotidienne.....	31
c. Intégration de l'enfant au sein du groupe et à la structure.....	32
d. Règles de vie du groupe.....	32
V. ROLES ET MISSIONS DE L'EQUIPE	33

1.	<i>Le directeur et l'adjoint</i>	33
2.	<i>L'animateur</i>	34
3.	<i>Le RAS</i>	34
4.	<i>L'assistant sanitaire</i>	34
5.	<i>Les ATSEM</i>	Erreur ! Signet non défini.
6.	<i>Les référents mairies</i>	Erreur ! Signet non défini.
VI.	LA DEMARCHE QUALITE	35
VII.	HYGIENE, SECURITE, ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS	37
1.	<i>Rappel de la règle</i>	37
2.	<i>Recommandations en termes d'hygiène</i>	37
3.	<i>Recommandations en termes de confort</i>	37
4.	<i>Recommandations en termes d'accessibilité</i>	37
5.	<i>Documentation et réglementation</i>	38
6.	<i>Les enfants porteurs de handicaps</i>	38
7.	<i>La sécurité sur le centre (procédure de transfert)/ consignes de sécurité + PPMS</i>	38
8.	<i>Dispositions générales en sortie</i>	40
9.	<i>Les déplacements</i>	40
10.	<i>La baignade</i>	42
11.	<i>Les activités physiques</i>	42
12.	<i>Les taux d'encadrement</i>	42

I. LA STRUCTURE ACM

1. Contexte environnemental

a. Situation géographique

Bussy Saint Georges, une ville située en région Île-de-France, dans le département de Seine-et-Marne, Bussy-Saint-Georges s'affirme depuis plusieurs années comme l'un des pôles urbains les plus dynamiques de l'Est parisien. Membre de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, la commune se distingue par son cadre de vie équilibré, entre développement économique, richesse culturelle et préservation de l'environnement. Grâce à sa situation stratégique, à seulement quelques minutes de Paris grâce au RER A, Bussy-Saint-Georges connaît une croissance démographique soutenue, portée par une politique d'aménagement ambitieuse. Elle attire chaque année de nombreux habitants séduits par une qualité de vie rare en Île-de-France : une ville à taille humaine, bien desservie, bordée d'espaces verts, et engagée dans une transition écologique assumée. Le territoire, en intégrant les contraintes du climat, du sol et des usages. Une ville nature : entre urbanité et environnement L'un des atouts majeurs du Sycomore est sa connexion directe à la nature. Plus du tiers du quartier est dédié aux espaces verts : parcs, coulées vertes, jardins partagés et boisements accompagnent l'aménagement urbain. Le Parc du Sycomore, véritable poumon vert du quartier, offre aux habitants un espace de respiration, de détente et de loisirs au quotidien. À proximité, le Jardin du Partage et des Savoirs illustre l'engagement de la commune pour une ville participative et éducative, où le lien entre les générations, la nature et le savoir-faire se tisse au fil des saisons. Cet espace d'expérimentation et de pédagogie urbaine est un lieu vivant où se rencontrent agriculture urbaine, transmission des connaissances et initiatives citoyennes. Un cadre d'apprentissage exemplaire : le groupe scolaire Simone-Veil Implanté au cœur du Sycomore, face au parc, le groupe scolaire Simone-Veil est un équipement emblématique du quartier. Conçu pour s'intégrer harmonieusement à son environnement, il s'ouvre largement sur la nature, favorisant ainsi un apprentissage apaisé et inspirant pour les enfants. Moderne, spacieux, et conçu selon des normes environnementales exigeantes, l'établissement traduit l'engagement de la ville en faveur d'une éducation de qualité dans un cadre sain, sécurisé et stimulant. Il accueille les élèves dans un lieu pensé pour le bien-être, l'épanouissement et l'ouverture sur le monde. Une vision tournée vers l'avenir Avec l'écoquartier du Sycomore, Bussy-Saint-Georges franchit une nouvelle étape dans son développement, en conciliant urbanisme durable, qualité de vie, et cohésion sociale. Plus qu'un projet d'aménagement, c'est une véritable vision de la ville de demain qui prend forme : une ville inclusive, résiliente et vivante, où chaque habitant peut trouver sa place, aujourd'hui comme demain.

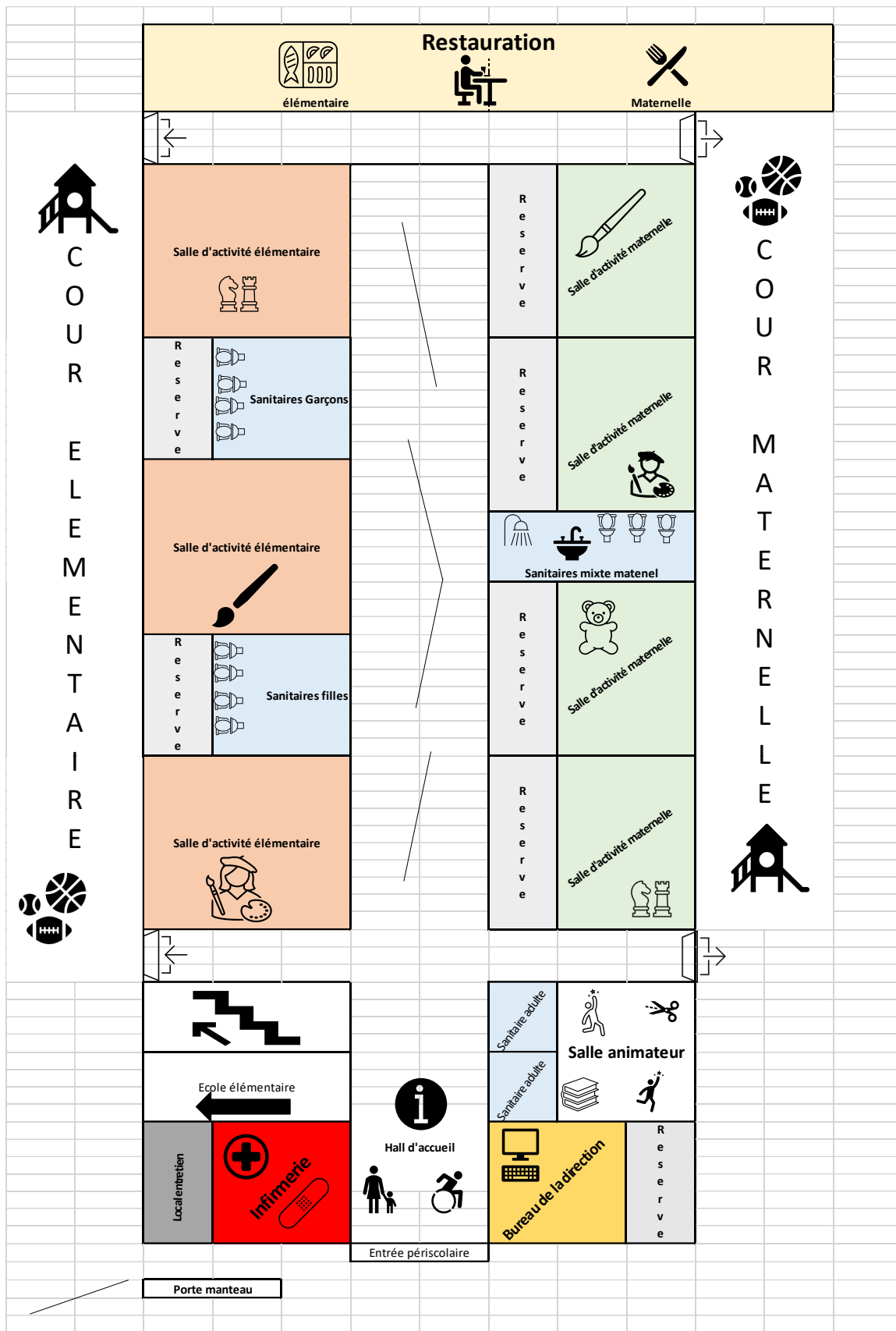
b. Description des locaux

Classé Haute Qualité Environnementale (HQE), le bâtiment écologique a été pensé pour offrir confort au quotidien et économie en fonctionnement. Un soin particulier a été apporté à la qualité des matériaux, la plupart bio sourcés. Les paysages verts sont aussi mis à l'honneur, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école. De plus, la toiture des bâtiments est généreusement végétalisée. Bénéficiant du procédé de construction modulaire, l'école Simone-Veil accueille différents espaces flexibles dont la vocation première peut changer. Par exemple, sur les 22 classes, 4 sont réversibles, ce qui permettra à l'école de s'adapter aux variations d'effectif.

Doté d'une entrée indépendante, le périscolaire accueillera quant à lui 7 salles de vie, sur le rez de chaussé (Plan ci-dessous).

L'accueil de loisirs partage quelques locaux avec l'école : Une grande bibliothèque située à l'étage ainsi que 2 salles de motricités (une en maternelle ainsi qu'une en élémentaire). L'accueil de loisirs n'ayant pas de dortoir, utilisera les dortoirs de l'école.

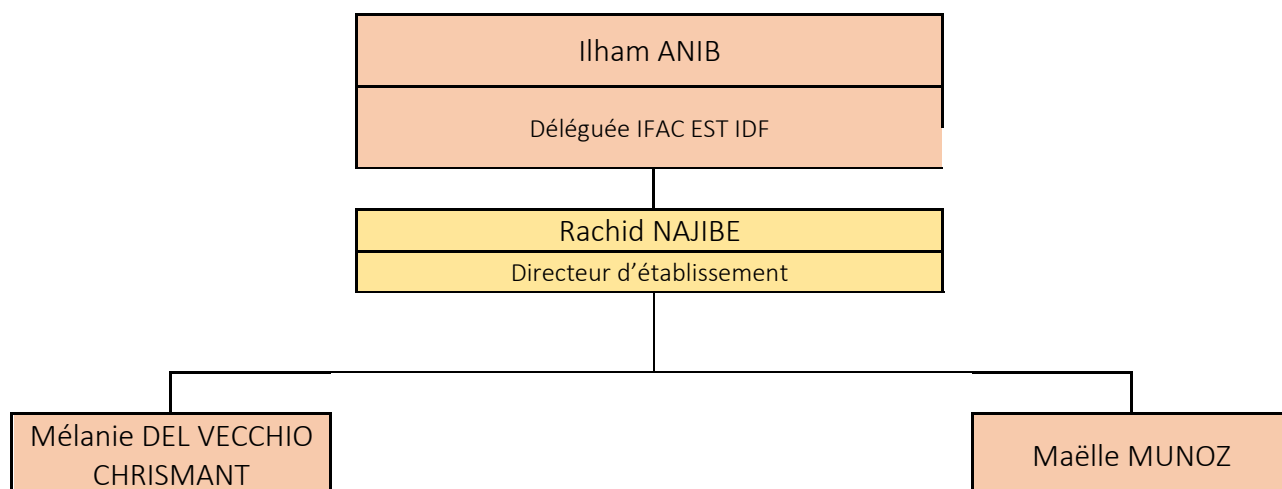
Le groupe scolaire dispose d'une grande cour maternelle, d'une grande cour élémentaire ainsi que d'un grand plateau sportif.

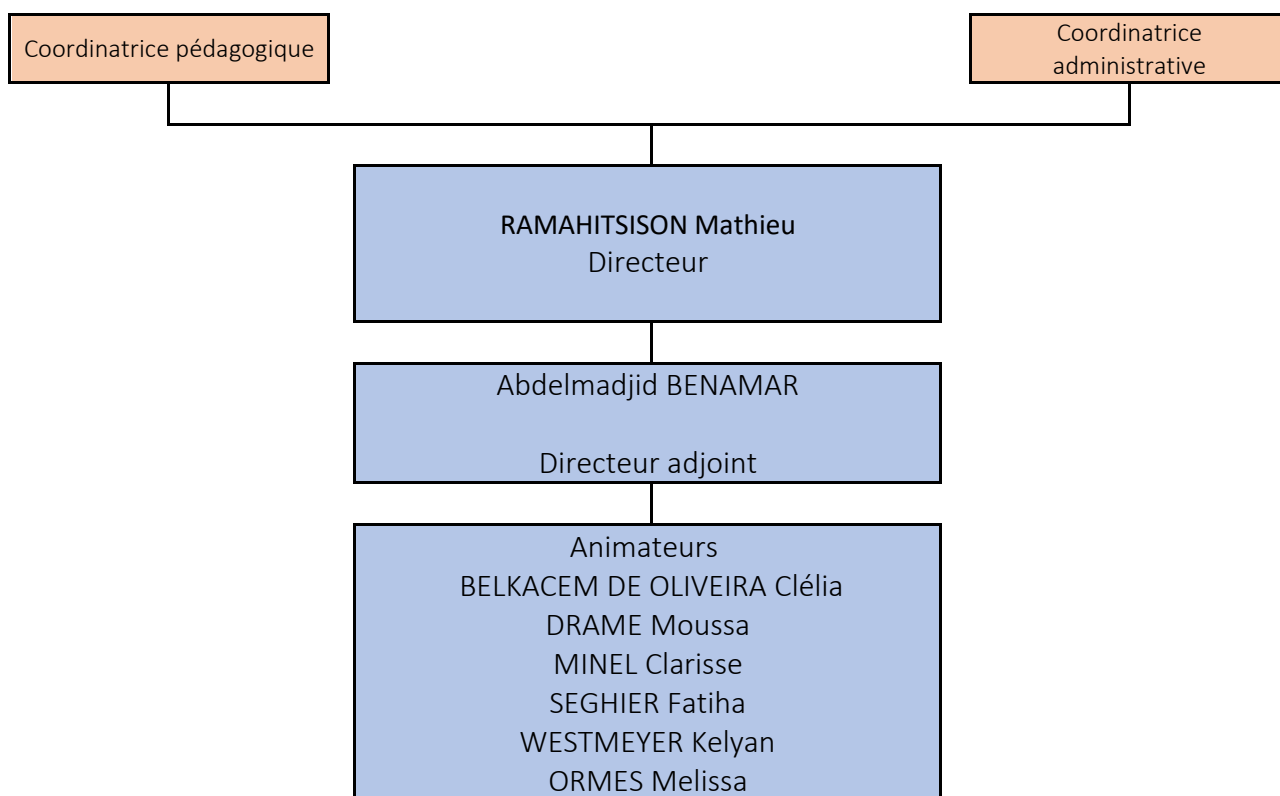


2. Fiche d'identité accueil

L'organisateur	<i>Dénomination</i>	IFAC
	<i>Adresse</i>	ESPACE CHARLEMAGNE 4, passage carter, 77600
	<i>Téléphone</i>	0182350761
L'accueil	<i>Dénomination</i>	SIMONE VEIL
	<i>Adresse</i>	17 allée de Montespan 77600 Bussy-Saint-Georges
	<i>Coordonnées</i>	Simone.veil@dso.ifac.asso.fr
	<i>Téléphone</i>	01.87.94.01.53 06.58.70.69.94
	<i>Horaires</i>	7h à 19h
	<i>N° de déclaration</i>	0770597CL000123-23T01
Les enfants (2ans et demi à 12 ans)	<i>Effectifs moyens du matin</i>	25
	<i>Effectifs moyens du midi</i>	200
	<i>Effectifs moyens à 16h30</i>	55
	<i>Effectifs moyens à 18h00</i>	35
	<i>Effectifs moyens du mercredi</i>	50

3. Présentation de l'équipe et organigramme





NOM et prénom	Qualification	Poste	Groupe de référence	Temps de présence
RAMAHITSISON Mathieu	BPJEPS	Directeur	Maternels	Temps plein
BENAMAR Abdelmadjid	STG BAFD	Directeur adjoint	Élémentaires	Temps plein
BELKACEM DE OLIVEIRA Clélia	BAFA	Animatrice RAS	Maternels	RAS
MINEL Clarisse		Animatrice	Maternels	Anim PM GS 19h mercredi
DRAME Moussa	BAFA	Animateur	Élémentaires	Anim matin PM GS 18h30 mercredi
ORMES Melissa	BAFA	Animatrice	Maternels	Anim PM GS 18h00 mercredi
LIM Valentin		Animateur	Maternels	Anim PM GS 18h00 mercredi
SEGHIER Fatiha	STG BAFA	Animatrice	Maternels	Anim matin PM GS 18h30 mercredi
WESTMEYER Kelyan	ND	Animateur	Maternels	Anim PM GS 18h30 mercredi

Le référent sanitaire : Abdelmadjid BENAMAR

1. Les numéros d'urgence et obligatoire

POMPIER	18
SAMU	15
HOPITAL Jossigny	01 64 77 64 77
SOS MEDECIN	0 825 56 77 00
ENFANCE EN DANGER	119
CENTRE ANTI-POISON	01.40.05.48.48
POLICE MUNICIPALE	01.87.94.22.22
POLICE SECOURS	17
COMMISSARIAT DE TORCY	01.48.19.30.00
SERVICE VETERINAIRE	01.64.41.37.00
EDF –GFD	09 69 32 15 15
PREFECTURE	01 64 71 77 77
MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES DE NOISIEL	01 69 67 44 00
MEDECIN LE PLUS PROCHE Docteur Hajar HGUIG	06 23 56 32 32
DDCS 77	01 75 18 70 00
INSPECTION DU TRAVAIL	01.41.60.54.20 / 01.48.19.99.80
MISSION HANDICAP	01.48.79.41.66 / 06.26.48.82.20
IFAC Bussy Saint-Georges	01.64.77.31.50
IFAC (SIEGE)	01.46.88.10.10
MAIRIE BUSSY SAINT GEORGES	01.48.79.63.63
SERVICE PERISCOLAIRE	01.87.94.77.30
NUMERO DU CENTRE	01.87.94.01.52 / 06.58.70.69.94
RACHID NAJIBE (Directeur Établissement IFAC)	06.58.04.09.22 / 01.82.35.07.60
MAELLE MUNOZ (coordinatrice administrative IFAC)	06.99.02.31.32 / 01.82.35.07.61
MELANIE DEL VECCHIO (coordinatrice pédagogique IFAC)	06.19.44.49.89 / 01.82.35.07.59

2. Public accueilli

La ville attire surtout les jeunes familles dynamiques, près de 50% des habitants ont moins de 30 ans. Les enfants de Bussy Saint Georges scolarisés sur une autre ville peuvent également être accueilli sur le centre le mercredi et les vacances.

Durant les vacances d’Août, nous accueillons également la petite enfance, pour permettre une meilleure adaptation d’enfants qui rentreront en maternelles à la rentrée.

Pendant les vacances scolaires, les enfants de Simone Veil sont accueillis sur le centre de Simone Veil et de Louis Guibert. L’accueil de loisirs Simone Veil accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans dont une

partie des familles sont nouvellement buxangeorgiennes (souvent issues des quartiers prioritaires des villes avoisinantes) tandis que les autres sont de classes moyennes ou supérieures. Les besoins et attentes des enfants sont variés :

- Besoin d'un cadre
- Besoin de reconnaissance
- Besoin d'affection
- Besoin d'apprentissage et de connaissances
- Besoin de se dépenser et de manipuler
- Besoin de découverte culturelle
- Besoin de s'amuser, se divertir
- Besoin d'ouverture à l'autre
- Des familles qui souhaiteraient davantage d'échanges avec l'équipe pédagogique (ex : action familles, apport de compétences, visite de la structure)
- Des enfants demandeurs de plus de sorties

D'autre part, il s'agit de prendre en compte les caractéristiques des deux public accueillis (maternels et élémentaires) sur la structure :

<i>Les enfants d'âges maternels (3 à 6 ans)</i>	
Développement Psychomoteur	L'enfant élabore des coordinations statiques et dynamiques. Sa régulation tonique s'ajuste. Il est plus précis dans ses mouvements et contrôle sa tension musculaire. L'enfant s'identifie aux adultes et joue avec les enfants de son âge. C'est le début de la latéralité (droite – gauche), mais ne sait toujours pas s'orienter dans l'espace.
Développement de l'intelligence	À cet âge, la pensée est essentiellement centrée sur lui-même. L'imitation, le langage et le jeu en sont les moyens d'expression et d'expérimentation. Il y a un manque de stabilité dans l'activité entreprise.
Développement Psycho-affectif	L'enfant prend conscience du rôle respectif de ses deux parents, il interroge ses origines, le mystère de sa naissance et donc la différence des sexes. Il ressent alors comme légitime son attachement à la mère. Le père peut être perçu comme un rival mais aussi un modèle de référence et une nouvelle d'affection.
Développement Psycho-social	Il a une énergie presque illimitée pour acquérir de nouvelles informations et de nouvelles compétences dans ses liens sociaux. Il est davantage sensible à la réussite qu'à l'échec et entreprend de nombreuses activités pour le plaisir d'agir
Développement du langage	L'enfant est sur une émergence du langage. Il commence à s'intéresser au langage écrit et met en place des repères spatiotemporels utiles pour son apprentissage

Les enfants d'âges élémentaires (6 à 12 ans)	
Développement Psychomoteur	La coordination des mouvements augmente. Sa force s'accroît pendant cette phase de façon considérable. Sa rapidité, sa précision et son endurance se développent d'une manière très marquée et se manifestent dans les jeux de compétition. L'enfant acquiert la latérisation avec une prédominance d'un côté (droitier, gaucher). Il arrive aussi à se situer dans l'espace
Développement de l'intelligence	Passage au raisonnement logique, l'enfant est capable d'analyser les qualités, de les identifier, de les isoler et de les comparer. Il est en phase d'acquisition de connaissances et son attention augmente
Développement Psycho-affectif	À 6 ans, l'enfant se montre hésitant et indécis À 7 ans, l'enfant se montre introverti, il est plus rêveur et autocritique. À 8 ans, l'enfant rentre dans sa phase de socialisation et devient extraverti. De 9 à 12 ans, l'enfant est à la recherche d'autonomie et du plaisir immédiat. Début d'opposition à l'adulte
Développement Psycho-social	L'enfant présente des comportements socialisés : respect des autres, conscience de leur qualité, collaboration et préoccupation d'autrui. Discernement de la justice et de l'injustice

3. Ressources locales

La ville dispose différents équipements dédiés à la culture et aux loisirs comme la médiathèque, la ludothèque, le conservatoire et des gymnases. Elle a plusieurs étangs autour desquels on peut se promener et même y proposer des jeux ou autres animations. Elle est aussi parsemée de squares, parcs et de jardins.

Le tissu associatif est très développé sur la commune. Elle compte 133 associations sportives et culturelles avec lesquelles nous pouvons potentiellement faire des partenariats.

4. Ressources matérielles

Nous disposons de trois salles d'activité :

- Une salle qui accueille les petites sections qui contient deux tables avec cinq chaises par table et deux meubles qui contient le matériel pour les activités.
- Une salle moyens/grand qui contient cinq tables avec cinq chaises à chaque table, trois armoires qui contient les jeux de société et le matériel pour les activités.
- Une salle qui accueille les élémentaires et qui fait office de salle d'accueil pour les matins avec cinq tables chaises à chaque table, trois armoires qui contient les jeux de société et le matériel pour les activités.
- Une réserve pour stocker tout le matériel pédagogique et sportif.

Chaque salle dispose de jeux de construction, de jeux d'imitation (dinette, poupon...), bibliothèque, ainsi que de matériel d'activités manuelles. Notre réserve contient tout ce qui est jeux d'extérieur tel que ballons, cerceaux, chasubles, raquettes de badminton, ping-pong. Nous avons également investi dans du matériel accessible pour les enfants porteurs de handicap, tel que des jeux sensoriel, visuel, thermosensible.

L'ifac nous alloue un budget pour chaque période (de vacances à vacances) avec lequel nous pouvons investir dans du matériels pédagogiques, produits pharmaceutiques, sorties, intervenants ...

Nous passons régulièrement des commandes de matériels fongibles sur le catalogue GC Bureau, la ville de Bussy-Saint-Georges est non loin de la zone commerciale du Clos du Chêne ce qui nous permet de nous déplacer si nous avons besoins de matériel spécifique.

III. L'ORGANISATEUR

1. Présentation générale de l'Ifac

La ville de Bussy Saint Georges a confié l'organisation et l'animation des accueils de loisirs et des activités périscolaires à l'association Ifac, dans le cadre d'un marché de prestation de service. L'Ifac développe ses actions dans le cadre de valeurs républicaines et démocratiques, dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme.

Ces actions réunissent les conditions nécessaires au développement de l'enfant et de l'adolescent dans le cadre éducatif, en complémentarité et partenariat de la famille, de l'École et du champ institutionnel et éducatif local.



Le Projet Educatif Territorial rédigé par la commune, est un projet qui permet de mettre un cadre à l'ensemble des acteurs éducatifs et de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant.

Dans le cadre du PEDT 2025-2027, les orientations de la ville de Bussy Saint Georges sont :

- Répondre aux besoins des enfants et des jeunes de Bussy-Saint-Georges afin de favoriser la réussite scolaire, l'éducation à la citoyenneté, l'initiative individuelle et collective et leur épanouissement en tant que mineur et futur adulte
- Faire vivre des espaces formels et informels de concertation et d'expression à tous les enfants et jeunes pour valoriser leurs paroles, leurs idées et les associer aux projets de ville
- Favoriser l'accès du plus grand nombre, et notamment les plus fragiles, aux structures éducatives et aux loisirs en favorisant la prise en compte de chacun dans sa diversité et ses spécificités (dimension individuelle) mais aussi le vivre ensemble (dimension collective)
- Accompagner les parents
- Rechercher la meilleure qualité de service en s'appuyant sur des professionnels formés et investis dans la continuité éducative avec les parents, le temps scolaire et l'ensemble des partenaires.

2. Intentions ou objectifs éducatifs de l'Ifac



IV. LES OBJECTIFS

1. Démarche pédagogique

Le temps du périscolaire et des loisirs est un moment privilégié d'enrichissement, d'écoute, d'échanges, d'apprentissage de la vie collective, d'épanouissement, de responsabilisation où la prise en compte des besoins des bénéficiaires déclenchera les motivations qui guideront les objectifs. C'est rendre l'enfant ou le jeune, acteur de son développement et de son évolution. Il faut stimuler la curiosité en initiant à la découverte de l'environnement naturel, culturel et sportif, susciter les vocations, développer l'esprit de citoyen actif et participatif, afin de faire naître une identité, une démarche éducative, la liberté d'expression, le goût de l'effort, la joie de partager, et de pouvoir choisir.

Le rôle de l'adulte est fondamental dans cette mission de co-construction de l'individu dans son cheminement social. Nos équipes d'animation ou de formation devront développer des capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension, de disponibilité pour satisfaire à cette exigence éducative.

Elles devront aussi être en recherche permanente d'une cohérence et d'une complémentarité éducatives avec les acteurs qui entourent chaque individu (famille, environnement proche, école, acteurs associatifs locaux, institutions...).

Toutes les activités proposées, dans le cadre des accueils de loisirs, de l'accueil périscolaire, des mini-séjours, des structures d'animation, doivent s'inscrire dans ce projet collectif qui s'appuiera sur le projet éducatif de l'Ifac et sur le PEDT de la commune.

Dans le PEDT de la commune, nous est présenté le « plan mercredi », qui nous permet d'articuler certaines de nos actions autour et en compléments des projets d'école que les directions scolaires doivent nous fournir.

Le temps libre est souvent présenté comme une rupture, une parenthèse dans la vie scolaire, familiale et sociale. Or, les temps de vie et les problématiques des enfants ne se morcellent pas. Il faut travailler à une continuité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ainsi que les phénomènes qui caractérisent chaque génération.

2. Constats et objectifs

Les accueils collectifs de mineurs sont des lieux de loisirs mais aussi d'apprentissage de la vie quotidienne, et de la vie en collectivité. Nous répondons à un réel besoin des parents de Simone Veil pour qui l'accueil de loisirs est un moyen de garde et pas forcément une volonté des enfants à venir. Les familles et les enfants sont installés en périphérie de la commune et non pas un accès facile au centre-ville. Ils ont à proximité un parc et une aire de jeux. Les enfants sont issus de familles de catégories sociales professionnelles très différentes, ce qui donne une grande mixité sociale au sein des enfants et des familles. Pour la majorité les familles résident dans des appartements.

Les enfants aiment venir à l'accueil de loisirs Simone Veil pour être avec leur copain et faire des activités manuelles et physiques. Les familles et les enfants sont satisfaits de l'accueil, de la sécurité et des activités.

A ce jour, pour la rentrée 2025-2026 nous constatons une très forte augmentation des effectifs avec principalement des Moyennes sections et des élémentaires.

De ce constat, nous continuerons à travailler autour de ces 3 principaux axes :

- Permettre à l'enfant d'être autonome et de prendre des responsabilités dans le groupe

- Développer les notions de partage, d'entraide et de solidarité
- Accompagner l'enfant dans une démarche d'écocitoyenneté (cette partie évoluera après l'entretien avec la directrice)

1. Cadre de vie	
Objectif général : Permettre à l'enfant d'être autonome et de prendre des responsabilités dans le groupe	
<u>Objectif opérationnel 1 : Proposer un fonctionnement permettant à l'enfant de s'impliquer sur les temps de vie quotidienne</u>	
Vie quotidienne : Impliquer les enfants aux règles de vie de la structure en adaptant les lieux et salles selon les sections. Mise en place des règles de vie à l'écrit pour les élémentaires et par photos pour les maternelles	<u>Evaluation</u> Les animateurs veillent au bon vivre de la structure et à la compréhension des règles de vie de la structure auprès des enfants, ils restent disponibles pour répondre aux interrogations des enfants. Au moins 80% des enfants respectent la totalité des règles de vie.
Relations : Veiller à l'intégration de chaque enfant au sein du groupe. Mise en place de temps d'échange et de partage afin que les enfants partagent leurs idées d'amélioration.	<u>Evaluation</u> Les animateurs et la direction se rendent disponible pour les enfants et les aides à se sentir bien dans la structure. Au moins la moitié des enfants sont demandeurs de ces temps d'échanges et de partage.
Animations : Faire participer les enfants à l'élaboration des règles de vie mais aussi à l'aménagement des espaces de vie afin qu'ils se sentent le plus à l'aise possible.	<u>Evaluation</u> L'animateur implique les enfants dans la mise en place des règles de vie et des dispositifs mis en place pour celles-ci. (Création des affiches par les enfants par exemple) Les enfants apprécient participer à l'élaboration des règles de vie et expriment leurs points de vue.
<u>Objectif opérationnel 2 : Initier les enfants à la prise de responsabilité</u>	
Vie quotidienne : Sensibiliser les enfants au partage des tâches et au bon vivre ensemble. Encourager les enfants à prendre des initiatives.	<u>Evaluation</u> Favoriser la prise d'initiative et laisser l'enfant « faire seul », responsabiliser les enfants en nommant des responsables de tâches sur un temps par exemple (responsable du bruit, de la propreté etc...)
	<u>Evaluation</u>

<p>Relations : Mettre en place des temps d'échange afin de partager ensemble sur les tâches qui permettent le bon fonctionnement de la journée et de la structure.</p>	<p>Les enfants prennent des initiatives et s'aident entre eux, l'animateur encourage et félicite les enfants.</p>
<p>Animations : Proposer des activités de groupe pour fortifier la cohésion de groupe et des temps en autonomie pour favoriser la prise de décision et de responsabilités.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Evaluation</u></p> <p>Les animateurs laissent les enfants être autonome et encourage l'entraide entre enfants. La majorité des enfants apprécient ces moments en groupe et en sont demandeurs.</p>

<p style="color: red;">2.La vie en collectivité et le rapport aux autres</p>	
<p>Objectif général : Développer les notions de partage, d'entraide et de solidarité</p>	
<p><u>Objectif opérationnel 1 : Mise en place de moment de cohésion et de coopération</u></p>	
<p>Vie quotidienne : Instaurer des temps de discussion afin d'échanger entre adultes et enfants sur leurs ressentis au sein de la structure.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Evaluation</u></p> <p>Les enfants se sentent considérés, les adultes prennent en compte les remarques des enfants afin de trouver des améliorations pour le bien être de chacun.</p>
<p>Relations : Laisser les enfants parler librement, mise en place de moment d'échanges et de partage.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Evaluation</u></p> <p>Les enfants sont demandeurs de ces temps de partage et expriment librement leurs ressentis.</p>
<p>Animations : Favoriser les jeux de groupe afin de forger la cohésion de groupe, faire des jeux sous forme de débats afin de favoriser l'échange.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Evaluation</u></p> <p>Les enfants apprécient les jeux collectifs ainsi que les temps d'échange et en sont demandeurs.</p>
<p><u>Objectif opérationnel 2 : Mise en place d'animation favorisant l'entraide et la solidarité</u></p>	
<p>Vie quotidienne : Solliciter les enfants à aider adultes et camarades.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Evaluation</u></p> <p>L'enfant propose seul son aide aux adultes et aux autres enfants.</p>
<p>Relations : Laisser les enfants s'aider entre eux durant les activités.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Evaluation</u></p> <p>L'enfant demande de l'aide à ses camarades. L'adulte observe mais n'a pas la nécessité d'intervenir.</p>

Animations : Création / mis en place de jeu favorisant la cohésion de groupe et l'échange.	<u>Evaluation</u> Les jeux et activité se déroulent sans intervention de l'adulte et le groupe s'écoute et s'aide.
3. Développement de l'enfant	
Objectif général : Accompagner l'enfant dans une démarche d'écocitoyenneté	
<u>Objectif opérationnel 1 : Sensibiliser les enfants à la notion de citoyenneté et d'écocitoyenneté</u>	
Vie quotidienne : Mise en place d'affichage sur ce qu'est la citoyenneté et l'écocitoyenneté	<u>Evaluation</u> L'enfant sait ce que signifient ces termes en quelques mots clés
Relations : Mettre en place des temps d'échange entre enfants ou des débats autour de leurs pensées sur l'écologie et l'écocitoyenneté ainsi que leur perception de ces notions.	<u>Evaluation</u> Les enfants partagent leurs connaissances et l'adulte accompagne le groupe dans les débats
Animations : Favoriser les activités avec du matériel recyclé apporté par les enfants afin de responsabiliser et sensibiliser les enfants.	<u>Evaluation</u> Les enfants se rendent compte qu'ils peuvent aider avec ce qu'ils ont à la maison, implication des parents => partage. Sensibiliser les enfants au tri des déchets et à l'écologie.
<u>Objectif opérationnel 2 : Mise en place d'animation favorisant sa vision et sa compréhension de l'écologie</u>	
Vie quotidienne : Faire appel des intervenants pour sensibiliser les enfants à l'écologie et ses impacts.	<u>Evaluation</u> Au moins 70% des enfants ont compris l'impact et l'importance de l'écologie et l'écocitoyenneté
Relations : Création d'une pièce de théâtre mettant en scène les différents dangers des déchets sur notre planète et sur l'importance de l'écologie	<u>Evaluation</u> Une grande majorité d'enfants est investi dans le projet et comprend les dangers des déchets sur notre planète.
Animations : Consacrer une journée à thème sur l'écologie avec un programme uniquement basé sur celle-ci avec des activités ludiques.	<u>Evaluation</u> Les jeux sont prolongés au-delà de cette journée, les enfants ont appréciés et surtout compris ce qu'était l'écologie

ENFANTS DE 3 À 6 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité et de communication
- Identification aux parents du même sexe
- Prise de conscience de son corps et de sa personne
- Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation
- Curiosité du sexe opposé
- Instabilité et variation des intérêts



ACTIVITÉS POSSIBLES

- Comptines, chants, contes et marionnettes
- Activités créatives et de bricolage
- Activités manuelles autour de la sensorialité (pâte à sel, pâte à modeler, peinture avec les doigts, etc.)
- Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, parcours, relais, défis, courses, etc.)
- Ateliers cuisine
- Jeux d'imitation (jouer à la marchande, à la poupée, à la maîtresse, au pompier, au docteur, au policier, etc.)

ENFANTS DE 6 À 8 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité et de communication
- Identification aux parents du même sexe
- Prise de conscience de son corps et de sa personne
- Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation
- Curiosité du sexe opposé
- Besoin de socialisation (sens du donner et du recevoir, d'échange)



ACTIVITÉS POSSIBLES

- Chants, contes et jeux dansés
- Déguisements et maquillage
- Activités créatives et de bricolage
- Activités de construction (cabanes, cerfs-volants, etc.)
- Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)
- Jeux d'échanges et collections
- Ateliers cuisine
- Découverte d'un milieu / de la nature

V. LE PROJET DE FONCTIONNEMENT

1. Fonctionnement des activités et besoins de l'enfant

L'activité est un moyen pour les enfants de s'approprier leur espace et de devenir plus autonomes. Les animateurs développeront, en priorité, leurs démarches pédagogiques par la découverte et l'expérimentation. Ils instaureront un climat de convivialité et de loisirs.

Les temps d'animation sont organisés grâce à des projets d'animations. Ces projets sont conçus par les animateurs avec l'aide de la direction. Les animateurs se doivent d'anticiper sur la préparation des activités et être réactifs aux changements et demandes des enfants. Les retours des enfants sont pour cela primordiaux.

Chaque animation commence par une sensibilisation. Il s'agit d'introduire la thématique, d'expliquer l'activité aux enfants. Celle-ci se fera le plus possible de manière originale, théâtrale par exemple. Tout comme les activités, la sensibilisation est adaptée aux différentes tranches d'âges.

L'équipe pédagogique organise à minima un grand jeu dans la période, une sortie par période par section et deux sorties sur la dernière période (mai à juillet avec 2 sorties en élémentaires et 2 sorties en maternels). Les équipes proposeront un thème en élémentaire et un en maternelle, qui permettra à l'équipe de répondre aux objectifs pédagogiques.

L'équipe d'animation pourra proposer des animations improvisées en fonction de la période, de la météo, de l'actualité et de la demande des enfants. Les animateurs seront à l'écoute des enfants en organisant des forums afin de recueillir les avis et propositions de chacun. De même, l'animateur qui se rend compte que l'activité qu'il voulait proposer n'est plus adaptée pour diverses raisons doit pouvoir proposer tout à fait autre chose.

- Nous proposons un champ d'animations organisées en 7 familles :

Loisirs créatifs	Cette famille étant la pièce maîtresse de bon nombre de programmes d'animation.
Agir en conscience	Des projets d'envergure, des impacts forts auprès du public et des familles.
Arts appliqués et sciences	Cette famille s'accompagne d'un matériel spécifique et de fait, elle demande un développement partenarial.
Cohésion et stratégie	Cette famille va de pair avec l'objectif des ateliers Expression Corporelle. Pour répondre à ces enjeux de société, nous axons nos interventions sur l'apprentissage de sports insolites. Ex : Escrime, Echecs, Football Américain ou Gaélique...
Expression corporelle	Le corps est un outil de communication dont il faut prendre conscience. Les ateliers de danse, théâtre, chant, langue des signes... alimentent cet enjeu social.
Relaxation	Les ateliers Yoga et Relaxation peuvent amorcer, ponctuer et/ou clôturer une journée.
Conte en balade	L'objectif de cet atelier est de faire découvrir de nouvelles histoires mais surtout de donner goût à la découverte en stimulant l'ensemble des sens.

- Les mercredis

A partir de cette année, nous mettons en place une nouvelle thématique sur les mercredis pour enrichir notre démarche pédagogique et rendre les périodes de vacances encore plus stimulantes et engageantes. Sur chaque période qui précède les vacances scolaires, les mercredis seront consacrés à un univers littéraire.

Cette approche a pour but de rentrer dans un monde imaginaire captivant, permettant d'explorer les œuvres littéraires de manière interactive et immersive. A travers les univers, des projets créatifs, des contextes culturels et artistique seront découverts.

Les vacances scolaires seront la concrétisation, l'univers littéraire sera développé à travers des animations d'instant de vie et des activités parfaitement intégrés au thème et à l'ambiance, découlant d'une approche pédagogique adaptée et recherchée.

Le principal objectif étant de remettre le livre et la lecture au cœur du quotidien de nos accueils. Chaque univers est choisi et piloté par les coordinateurs pédagogiques, appelé le labo'péda (qui regroupe la délégation Ile de France est de l'IFAC).

Un livret pédagogique est élaboré à destination des équipes dans lequel est présenté :

- Les attentes pédagogiques et les ressources pédagogiques,
- Un résumé de l'univers littéraires ainsi que les thèmes abordés,
- Le fil rouge
- La déclinaison des animations obligatoires et une proposition d'atelier pédagogique.

- L'IFAC s'investi dans des campagnes nationales mensuelles.

En menant ses campagnes nationales, ifac a la volonté de rythmer l'année d'actions citoyennes et de forger ainsi l'engagement des enfants, des jeunes, des familles et de tous ses collaborateurs en faveur de grandes causes nationales. Elles sont, de fait, des éléments incontournables de notre programme !

Calendrier des campagnes :

Septembre : lutte contre l'illettrisme par la mise en place de 15 min de lecture par jours (enfants et collaborateurs)

Octobre Rose : Agir pour sa santé - Sensibilisation pour le dépistage du cancer du sein par des actions à destination de nos usagers et de nos collaborateurs. **Octobre Rose !**

Novembre : en date du 20, journée internationale des Droits des enfants. Livret et formations en collaboration avec UNICEF France.

Mars : mois de l'égalité et de lutte contre toute forme de discrimination

Avril : mois du développement durable

Mai : UNIDAY en partenariat avec UNICEF France

- L'équipe proposera également trois actions familles dans l'année (soirée, spectacle...)

- Les projets :

- ➔ **Projet livre** : Lors de nos constats sur l'année 2024 2025, nous avons identifié que l'espace de lecture n'était pas approprié, que les moments de lectures n'étaient pas privilégiés et enfin que peu d'animations autour du livre, de la lecture étaient proposées. Nous nous sommes alors posé les questions suivantes :

Comment rendre le livre plus attrayant ? Comment susciter l'envie aux enfants de lire un livre ? Comment mobiliser les équipes autour de la bonne gestion et de la bonne utilisation de la zone animée « la bulle » ?

Afin d'apporter des solutions à ces problèmes soulevés, nous proposons de mettre en place un projet d'animation autour du livre ou différentes actions permettront de répondre à notre problématique.

Pour l'élaboration de ce dernier, un comité de pilotage a été défini.


- **Projet d'animation** : Nous partirons sur un projet par période, validé par la coordination. Ces derniers seront élaborés en fonction de la période précédente
- Vacances


Les univers littéraires pour l'année 2025 2026 sont :

 Automne 2025 : *Le grand livre des mystères*, Sophie Blitman

 Fin d'année 2025 : *Le Pôle Express*, Ellen Weiss

 Hiver 2026 : *Le Petit Prince*, Antoine de Saint-Exupéry

 Printemps 2026 : *Le Seigneur des Anneaux*, J.R.R. Tolkien

 Été 2026 : Un été 100% Miyazaki

Lors de chaque regroupement vacances, un référent de chaque structure est présent afin d'accompagner et rassurer au mieux les enfants et les familles.

Un livret pédagogique est mis en place sur chaque période dans lequel nous retrouvons :

- Les attentes pédagogiques + ressources pédagogiques,
- Un résumé de l'univers littéraires ainsi que les thèmes abordés.
- Le fil rouge,
- La déclinaison des animations obligatoires + idées d'activités

Les regroupements pour 2025 2026 :

	Automne	Fin d'année	HIVER	PRINTEMPS	JUILLET	AOUT
	Regroupements	Regroupements	Regroupements	Regroupements	Regroupements	Regroupements
Regroupement	Jules Verne (Perrault - Clos)	Jules VERNE (Chirac)	Louis BRAILLE (Perrault + Clos)	Jacques CHIRAC (Beltrame-Verne)	Jules Verne (Chirac)	Jules Verne (Perrault - Clos)
Regroupement	Bleu du Ciel (JDF - Violennes)	Simone VEIL (Sand - Guibert)	Bleu du Ciel (JDF + Violennes)	Bleu du Ciel (JDF + Violennes)	Arnaud BELTRAME (JDF-Giroust-Violennes)	Jacques CHIRAC (Beltrame-Braille)
Regroupement	Louis GUIBERT (Veil - Sand)	Arnaud BELTRAME (JDF-Giroust-Violennes)	Jacques CHIRAC (Beltrame-Verne)	Louis Braille (Perrault+Clos)	Louis Braille (Perrault+Clos)	Simone Veil (Sand + Guibert)
Regroupement	Jacques CHIRAC (Beltrame - Braille)	Louis BRAILLE (Perrault - Clos)	Louis Guibert (Sand + Veil)	Simone VEIL (Sand - Guibert)	Louis GUIBERT (Veil - Sand)	Bleu du Ciel (JDF + Violennes)

2. Aménagement de l'accueil

L'accueil de loisirs dispose de différentes zones animées représentées par un affichage (étant un repère visuel) :

La bulle : Un espace détente propice aux activités autour des médias, du livre et de la presse,



Le Lab' : Un espace propice aux jeux de construction, de manipulation, d'expériences, d'activités scientifiques et numériques



L'atelier : Un espace pour créer, peindre, fabriquer et bricoler



La Maison : Un espace dédié aux jeux d'imitation (cuisine, marchande, établi...)



Les Boîtes à Jeux : Un espace pour jouer seul ou à plusieurs avec des jeux de société, jeux de manipulation (cubes, jeux en bois, tissus...)



Le Terrain : Un espace et du matériel dédié aux activités physique et sportives et aux jeux d'extérieurs

Ces zones animées permettent :

- Le respect des rythmes différents des enfants en offrant une diversité des activités proposées, aux enfants de s'isoler du grand collectif et de trouver leur place dans des petits groupes d'interactions rapprochées
- L'apprentissage de l'autonomie
- Les apprentissages par imitation
- L'ajustement du lien à l'autre, aux autres
- Les échanges et les étayages par pairs
- L'apprentissage de la coopération
- L'apprentissage de la vie sociale via les ajustements de comportements

3. La vie quotidienne

a. L'accueil du matin

Les enfants sont accueillis le matin avant l'école de 7h à 8h15. L'animateur RAS est présent à l'accueil et note les enfants sur le listing. Un animateur est présent dans la salle avec les enfants.

Des pôles d'activités sont mis en place pour les enfants, (espace lecture, dessins, jeux de société...).

A 8h15, les deux animateurs transfèrent les enfants à l'éducation nationale.

Une feuille de transfert avec le nombre d'enfants est remplie par les animateurs. Une copie est gardée pour le centre et une autre est destinée pour l'école.

b. L'accueil du soir

Les enfants sont récupérés à l'école à 16h30 par les animateurs. Pour les maternels, les animateurs récupèrent les enfants dans les classes, ce qui permet une transmission des informations direct entre l'éducation nationale et les animateurs.

Pour les élémentaires, les enseignants déposent les enfants dans le hall de l'école.

Si un enfant est inscrit mais non récupéré, l'équipe s'assure d'avoir les informations auprès des enseignants ou des directions scolaires. Un appel aux parents sera également passé afin de s'assurer que l'enfant est bien rentré.

Si les parents d'un enfant non inscrit au périscolaire n'est pas présent à 16h30, l'enseignant doit prendre contact avec la famille : Si la famille répond et est informé que l'enfant va être basculé sur l'accueil du soir, nous prenons l'enfant. Des pénalités seront appliquées au moment de la facturation (cf règlement intérieur)

Dans l'autre cas, si l'enseignant n'a pas pu informer les parents, nous ne prenons pas l'enfant.

Un goûter est proposé aux enfants dans les salles de l'accueil de loisirs. Puis, des activités sont mises en place selon un planning qui varie entre les 7 familles. A partir de 17h jusqu'à 19h, les enfants partent au fur et à mesure. Le temps de 16h30 à 18h est appelé « petit soir ». A 18h, un animateur retourne dans l'école pour récupérer les enfants après l'étude.

Les enfants qui restent à l'accueil de 16h30 à 19h sont en « grand soir ».

c. L'accueil du mercredi/ vacances

De	A	Déroulement du temps	Rôle de l'animateur	Rôle de l'équipe d'animation
7h00	9h00	Accueil du matin Arrivée échelonnée des familles.	Ouverture des portes et issue de secours Présent, disponible et à l'écoute Garant de la sécurité physique, affective et morale Zones animées mises en place ainsi qu'un coin calme pour les enfants qui veulent continuer leur repos.	Procédure accueil : Seuls les enfants inscrits sur les listings sont acceptés, si l'enfant n'est pas inscrit vérifier sur la tablette (mettre à jour). Si aucune inscription : le directeur du centre en fonction des effectifs accepte ou non de prendre l'enfant et prévient la famille + le service péri d'une pénalité de non-inscription Garante de la sécurité Recueille les informations Ouverture/Fermeture des portes de l'accueil.
9H30	9H45	Appel nominatif des enfants	Appel nominatif et donner les chiffres à la direction. Préciser le nombre de VG et SP (notés sur les listings) ainsi que le nombre d'enfants partant avant le repas	Transmission des chiffres à la coordination ainsi que les commandes repas. Aide aux animateurs si besoin pour faire l'appel.
10h00	11h00	Des activités sont proposées aux enfants selon un planning élaborer par l'équipe d'animation.	Présence disponibilité, écoute Proposition et menée d'activités Garant de la sécurité affective, morale et physique	Se montre présente pour l'équipe, les enfants. Travail administratif.
11h00	11h15	Fin des activités et rangement	Rangement de l'activité, passage aux toilettes, lavage des mains.	11h20 - 11h30 gestion des départs en matin sans repas. Fermeture de l'accueil.

11h30	12h30	Temps du repas : C'est un moment permettant d'échanger de manière conviviale et chaleureuse	Les animateurs contribuent à l'éducation alimentaire des enfants (inciter les enfants à goûter, en aucun cas les forcer).	La direction veille à ce que l'équipe s'organise pour leur pause (12h30-13h15 ou 13h15-14h) Rq : Les animateurs ont l'obligation de rester sur la structure pendant leur temps de pause
13h00	14h00	Temps d'endormissement pour les petites sections Temps calme pour moyens/grands et les élémentaires. A 13h30 un nouvel appel nominatif est effectué.	2 animateurs organisent la sieste des petits (<i>Selon effectif enfants</i>) Les animateurs mettent en place des pôles ou activités calmes pour les enfants Proposition : Relaxation, Jeux de société calme, contes, dessin etc Le temps calme doit être animé. Appel nominatif, report des effectifs à 13h30	Accueil famille de 13h à 13h30 Présence, disponibilité Garante de la sécurité Recueille les informations Ouverture/Fermeture des portes de l'accueil. Mis à jour des effectifs pour la coordination.
14h00	16h00	Présentation de l'après-midi. Il s'agit d'une poursuite de l'atelier mis en place le matin, ou d'une nouvelle activité	Présence disponibilité, écoute. Retour des animateurs en pauses. Proposition et menée d'activités Garant de la sécurité affective, morale et physique	Se montre présente pour l'équipe, les enfants. Travail administratif
16h00	17h00	Passage aux toilettes, lavage des mains, goûter. Le goûter est pris dans les salles.	Le goûter est un moment privilégié pour réaliser un bilan de la journée avec les enfants. Un retour sur le support d'évaluation peut être fait sur ce temps, ainsi qu'un temps de parole sur un thème choisi par les enfants. Chaque animateur est responsable du nettoyage de sa salle.	Se montre présente pour l'équipe, les enfants.
17h00	19h	Accueil des familles, départ échelonné des enfants. Des activités libres ou dirigées sont mises en place selon les envies des enfants.	Présent, disponible et à l'écoute Garant de la sécurité physique, affective et morale. Fermeture des fenêtres, lumières et portes (issue de secours) de chaque salle à 19h00	Accueil famille : L'équipe s'assure que les personnes souhaitant récupérer les enfants sont autorisées et demande une pièce d'identité s'il y a un doute. Communique auprès des parents sur la journée de leurs enfants. Fermeture des fenêtres, lumières et portes de la structure à 19h00.

d. La Pause méridienne

En élémentaire :

11h15: Réunion de transmissions information du jour « référents Mairie »		
11h20: Réunion de transmission information du jour pour les animateurs des élémentaires		
11h30: Recuperation des enfants dans les classes		
Imen	Malek	Abdel
11h40: Cantine	11h40: Cantine	11h40: Cantine
12h45: Renfort dans la cour	12h45: Renfort dans la cour	12h45: Renfort dans la cour
13h15: Regroupement des enfants dans la cour pour monter en classe	13h15: Regroupement des enfants dans la cour pour monter en classe	13h15: Regroupement des enfants dans la cour pour monter en classe
13h20: Transfert des enfants à l'éducation nationale	13h20: Transfert des enfants à l'éducation nationale	13h20: Transfert des enfants à l'éducation nationale
13h30: Bilan de la pause méridienne et fin de cantine pour les animateurs	13h30: Bilan de la pause méridienne et fin de cantine pour les animateurs	13h30: Bilan de la pause méridienne et fin de cantine pour les animateurs
13h45: Bilan de la pause méridienne et fin de cantine pour les référents mairie	13h45: Bilan de la pause méridienne et fin de cantine pour les référents mairie	13h45: Bilan de la pause méridienne et fin de cantine pour les référents mairie
Animateur	Animateur	Animateur
11h40: Cantine	11h40: Cantine	11h40: Cantine
12h45: Renfort dans la cour	12h45: Renfort dans la cour	12h45: Renfort dans la cour
13h15: Regroupement des enfants dans la cour pour monter en classe	13h15: Regroupement des enfants dans la cour pour monter en classe	13h15: Regroupement des enfants dans la cour pour monter en classe
13h20: Transfert des enfants à l'éducation nationale	13h20: Transfert des enfants à l'éducation nationale	13h20: Transfert des enfants à l'éducation nationale
13h30: Bilan de la pause méridienne et fin de cantine pour les animateurs	13h30: Bilan de la pause méridienne et fin de cantine pour les animateurs	13h30: Bilan de la pause méridienne et fin de cantine pour les animateurs

En maternel :

Répartition des différents services

Tous les Moyennes Section (excepté la classe de MS de Clarisse), doivent basculer au 1er service.

PS/GS1 : Clélia/Solène (ATSEM)

- Clélia dépose les PS dans la cantine et repart dans la cour, va au 2eme service.
- Solène va dans la cour (ou salle) avec les GS, va au 2eme service.

PS/GS2 : Recrutement/Malika (ATSEM)

- Recrutement emmène les PS à la cantine et reste au 1er service.
- Malika va dans la cour (ou salle) avec les GS, va au 2eme service.

PS/MS1 : Asma

- Asma emmène les PS à la cantine et reste au 1er service.
- Animateur emmène les MS à la cantine et reste au 1er service.

PS/MS2 : Fatiha/Abir

- Fatiha dépose les MS à la cantine et reste au 1er service.
- Abir emmène les PS à la cantine et y reste au 1er service.

MS : Clarisse

- Clarisse emmène les MS dans la cour (ou salle).

En cas d'absence, le directeur peut se positionner en tant que renfort et une nouvelle organisation adaptée est mise en place afin de répondre au besoin du moment.

Concernant les animateurs du second service

- Une fois tous les adultes dans la cour, chacun doit se relayer pour aller noter son effectif sur l'affiche de la cantine.
 - La rentrée à la cantine se fera essentiellement par la porte vitrée au niveau de la cuisine pendant que les PS sortiront par la porte principale de la cantine.
- Tout ça afin d'éviter une rencontre entre les deux groupes, et donc un "embouteillages".

Pause des ATSEM

11h50 :

- Malika
- Asma

12h50 :

- Abir
- Solène

Fonctionnement à partir de 12h20

- Abir, Asma et Fatiha vont au dortoir
- Malika et Solène reste au 2ème service.

4. La communication

a. Avec l'Ifac

L'accueil de loisirs est géré par l'IFAC depuis le 01 mars 2018. Aussi, nous travaillons sous le contrôle et l'accompagnement de la coordination (voir composition et organigramme ci-dessus).

Nous adoptons les mêmes horaires, les mêmes documents et suivons un fonctionnement similaire aux autres accueils. Cette collaboration se concrétise aussi bien dans l'organisation de projets globaux que dans le suivi quotidien. Les coordinateurs et le service administratif se montrent à notre écoute et disponibles en cas de soucis ou pour toute demande de renseignements.

Le directeur a une réunion tous les 15 jours réunissant les coordinateurs et tous les directeurs des accueils de la ville. Celle-ci sert à discuter du fonctionnement des accueils, mais aussi à élaborer des projets globaux.

b. Avec l'équipe d'animation

Les réunions avec l'équipe pédagogique sont fixées en période scolaire le mardi de 14h20 à 16h20.

Chaque réunion est préparée en amont par la direction qui réalise un ordre du jour en fonction de l'échéancier et de l'actualité. Il est présenté au début de séance à toute l'équipe.

Ainsi, toute réunion débute par des informations diverses concernant les salariés, le fonctionnement de la Pause Méridienne, les projets globaux puis un retour sur les animations réalisées ainsi que celles programmées la semaine suivante. Deux réunions sont organisées par période consacrées uniquement à la pause méridienne.

L'équipe traite de cas particuliers (enfants turbulents, problèmes durant les animations ...) et envisage des solutions. Enfin, les questions diverses sont traitées, avant que chaque animateur prenne du temps pour préparer ses animations ou projets. Un relevé de décision sera fait après chaque réunion ou une décision aura été prise.

Un cahier d'informations est mis en place, il permet la liaison entre les animateurs et les directeurs lors de l'accueil. Les animateurs sont donc suivis au quotidien, mais aussi de manière plus formelle sous la forme d'un entretien individuel annuel mais aussi périodique ou selon le besoin. Chaque entretien est préparé par la direction et cadré grâce à une grille d'évaluation préalablement réalisée.

c. Avec l'équipe de direction

La direction est disponible chaque fois que nécessaire pour les membres de l'équipe qui souhaiteraient s'entretenir avec elle.

En cas de problème avec un salarié, la direction doit faire une déclaration de faits qui sera remonté à la coordination. Dans ce cas, le membre de l'équipe est reçu par la direction en entretien dans le bureau pour clarifier la situation ou réexpliquer les choses si nécessaires.

La direction fait un point chaque jour entre elle pour éditer une liste de tâche à se répartir en fonction du travail à faire. Le RAS est présent également à chaque fois que nécessaire pour faire un point avec la direction.

d. Avec les familles

L'accueil du public est un temps primordial, pouvant être vécu de manière critique par un enfant. En effet, il a besoin d'être rassuré et mis en confiance lors de la rupture famille-école ou accueil de loisirs. Les accueils sont les seuls contacts entre parents et équipe d'animation. Il s'agit en quelque sorte du reflet du travail fourni. Nous devons donc être particulièrement opérationnels durant ces moments et

nous montrer à l'écoute des parents. Ces derniers doivent nous confier leurs petits avec la plus grande confiance et se sentir investis dans la vie du centre. C'est pourquoi l'équipe a pris le parti de beaucoup communiquer en direction des familles. Nous transmettrons toutes les informations relatives aux enfants, ou que nous jugerons importantes. Un retour oral de la journée des enfants sera fait aux parents par les référents de groupe. Nous communiquerons les informations données par les familles à l'équipe dans un cahier de liaison et lors des réunions hebdomadaires.

L'accueil est un moment clé dans la vie d'un accueil de loisirs, un membre de l'équipe de direction ou le ras assurera directement ce temps. Il s'agit de rassurer les enfants et les parents, de répondre à leurs attentes et les aiguiller en fonction de leurs demandes.

Les familles peuvent également voir les photos des activités et temps forts de l'accueil de loisirs via le Facebook de l'IFAC.

Ils ont également accès aux plannings d'activités affichés de manière lisible à l'entrée du centre de loisirs et via l'espace famille de la ville

5. Les relations

a. Entre enfants

Les enfants doivent se respecter, s'écouter et partager les jeux et le matériel de la structure. Dans l'idéal, un contexte favorable doit leur permettre de développer entre eux des liens amicaux et d'entraide. L'équipe d'animation veillera à créer un contexte favorisant cela et à faire respecter les règles de vie.

b. Entre enfants et adultes

Une bonne relation entre enfants et adultes est primordiale, elle assure un climat de sécurité et de confiance. L'adulte est un modèle pour l'enfant, il est donc nécessaire d'être attentif à notre attitude et à nos paroles. Il doit se montrer exemplaire dans son comportement pour véhiculer l'exemple à suivre aux enfants.

L'attitude de l'adulte doit être adaptée pour une prise en considération de l'enfant et de ses besoins : ton calme, paroles douces, écoute attentive, vocabulaire adapté, mise à hauteur de l'enfant, explication structurée...

Les règles de vie collective et le fonctionnement de la structure seront expliqués aux enfants et régulièrement rappelés lors des rassemblements.

Si toutefois un enfant ne respecte pas les règles, l'animateur peut intervenir et lui rappeler celles-ci tout en lui expliquant leurs utilités dans la vie de la structure et pourquoi pas dans la vie en société. Selon la situation un animateur, peut sanctionner un enfant mais « jamais » le punir. Il devra lui faire appliquer une sanction en cohérence avec la règle transgressée et toujours lui rappeler le pourquoi du comment. Il devra faire attention à bien juger l'acte de l'enfant et non l'enfant lui-même.

(Cf échelles des sanctions)

c. Avec les familles

Les animateurs et la direction doivent avoir un bon relationnel avec les familles et répondent au mieux de leur possibilité aux interrogations de ces dernières pour créer un climat de confiance. Une soirée avec les familles sera proposée par trimestre. Toutefois, nous devons garder à l'esprit que nous avons un devoir de réserve.

Pour assurer la sécurité des enfants, les responsables de l'accueil demanderont les cartes d'identité afin de s'assurer que les personnes qui viennent chercher les enfants sont bien autorisées.

d. Avec l'école

Nous sommes en relation continue avec les enseignants. Nous travaillons ensemble de manière à assurer un bon suivi des enfants afin qu'il puisse évoluer à leur rythme et dans de bonnes conditions. Nous faisons des retours quotidiens oraux ou par mail selon le degré d'importance. Dans la globalité, nous travaillons en adéquation avec l'école et veillons à avoir le même discours face aux enfants et aux familles.

e. Avec les partenaires (Elior...)

- *Les ATSEM : les ATSEM sont sous l'autorité du directeur de l'accueil de loisirs sur le temps de la pause méridienne, elles ont alors le même rôle que les animateurs (elles assurent la surveillance du dortoir et disposent d'1/2 heure de pause). Cette relation est importante, dû aux riches échanges d'informations, car elle permet un meilleur suivi.*

- *ELIOR : L'équipe d'animation est en lien avec le personnel Elior lors des repas. Elle est amenée à échanger avec le personnel pour des informations complémentaires sur les régimes alimentaires par exemple et pour le quotidien. Pour tous dysfonctionnements, la coordination devra être l'intermédiaire, en parallèle avec la mairie.*

- *La ville : Les référents mairie sont sous l'autorité du directeur de loisirs sur le temps de la pause méridienne, ils n'ont pas le même rôle que les animateurs. Ils sont affectés en élémentaire, assurent la surveillance et accompagnent les enfants au repas. L'équipe d'animation est en lien avec le service périscolaire par le biais des directions et de la coordination. Des visites des coordinateurs du périscolaires sur les différents temps sont organisés.*

- *Le gardien : Nous pouvons nous adresser au gardien directement pour les petits travaux et travaillons ensemble pour la tenue logistique de la structure.*

- *Les associations : lorsque nous aurons choisis les partenariats avec les associations, nous engagerons une relation d'échange. Les collectes, les visites de site ou autre action se décideront ensemble.*

6. Place de l'enfant au sein de l'accueil de loisirs

Les enfants sont acteurs de leur accueil de loisirs. Il convient ainsi de les intégrer dans la préparation de l'activité et le choix de celle-ci. Pour cela, nous nous appuyons sur les retours oraux et écrits des enfants. Les règles de vie du groupe émaneront aussi des enfants avec l'accompagnement de l'équipe de sorte que les enfants soient acteurs des règles qu'ils devront respecter.

Ils y exposeront leurs ressentis mais aussi leurs volontés d'animations. Ces idées seront reprises par l'équipe en réunion et nous tâcherons de les intégrer dans les plannings d'activités.

Les animations sont présentées de manière originale par les animateurs qui tentent de rendre ainsi l'activité attrayante et la plus ludique possible. Les enfants pourront donc se positionner en fonction de leurs envies sur une des nombreuses animations proposées.

Enfin, dans le cas où certains enfants ne souhaitent pas participer à l'activité proposée et dans la mesure où cela ne nuit pas à la sécurité, l'animateur lui laisse la possibilité de jouer en autonomie dans les différentes zones animées tel que la bulle, la maison, le lab', l'atelier et les jeux de société.

Cela permet à l'enfant de rester en contact avec le groupe, de ne pas s'isoler et ainsi de vivre avec les autres même s'il ne participe pas activement à l'activité commune.

Nous avons pour objectif de favoriser l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe sans qu'il subisse le poids de la collectivité. L'équipe devra donc prendre en considération l'individualité de l'enfant au sein du groupe.

a. Prise en compte de la parole de l'enfant

Dans notre centre de loisirs, la parole de l'enfant est un élément central de notre projet pédagogique. En accueillant des enfants de 3 à 11 ans, notre priorité est de considérer chaque enfant comme unique, apte à faire entendre ses besoins, ses opinions, ses souhaits et ses émotions.

Prendre en compte la parole de l'enfant, c'est d'abord lui offrir un cadre bienveillant et sécurisant, dans lequel il se sent écouté, respecté et valorisé. Il est donc essentiel que les adultes soient attentifs à toutes les formes de communication et adaptent leur posture en fonction de l'âge et du développement de l'enfant.

Concrètement, cela se traduit par :

- Des temps d'échange réguliers : Ces moments permettent à chacun de s'exprimer sur les activités, la vie collective, les règles.
- Des espaces d'expression libre : mur d'idées, affichages participatifs où les enfants peuvent proposer, dessiner ou écrire ce qu'ils souhaitent partager.
- Une co-construction des activités : en fonction de leurs propositions, les enfants participent à l'élaboration du programme, choisissent ou créent certaines animations, ce qui favorise leur implication et leur autonomie.

Sa permet à l'enfant de devenir acteur de sa vie au centre, de développer sa confiance en lui et son sens de la responsabilité.

b. Participation de l'enfant dans la vie quotidienne

L'accueil de loisirs est un lieu privilégié pour les enfants, ils peuvent y passer beaucoup de leur temps libre. Il convient donc de les intégrer au maximum dans la vie de la structure afin qu'ils s'approprient ce lieu qui deviendra ainsi « leur » accueil de loisirs.

Pour cela, nous organiserons les locaux avec eux et aménagerons des coins dédiés à plusieurs activités. Nous créerons une ambiance rassurante avec des signalétiques adaptées aux enfants (dessins pour les maternelles), leur permettant de se repérer dans la structure et à l'intérieur des salles d'activités. Nous créerons aussi en concertation avec eux des pôles spécifiques cloisonnant ainsi les grands espaces et permettant une ambiance conviviale.

Au quotidien enfin, les enfants sont intégrés au choix des animations, mais aussi à leur préparation et à leur mise en place. L'animateur référent sensibilise les enfants à la nécessité de ranger les jeux après utilisation, et de respecter non seulement le matériel mais aussi leur environnement. Il en va de même pour la mise en place et le nettoyage du goûter. Les enfants sont responsabilisés, nous insisterons tout au long de l'année pour que les enfants adoptent une démarche d'entraide et de soutien au quotidien. Par ailleurs, ces moments développeront et favoriseront leur autonomie et leur socialisation.

Pour les enfants de maternelle une horloge sera mise en place avec des zones de couleurs en fonction des temps de la journée, l'enfant pourra alors se repérer plus facilement dans la journée (temps d'activités, repas, goûter ...)

c. Intégration de l'enfant au sein du groupe et à la structure

Il est pour nous primordial de créer un climat et une relation de confiance avec les familles et enfants pour faciliter leur intégration.

L'équipe sera présentée aux enfants en début d'année ainsi qu'à chaque enfant nouvellement arrivé sur la structure pour que chaque parent puisse connaître l'équipe s'occupant de son enfant sur les différents temps de la journée.

L'enfant doit pouvoir créer ses repères, c'est pourquoi l'équipe lui donnera les moyens de s'approprier son accueil en l'aménageant de manière adaptée, en créant son propre porte-manteau, en ayant un lieu ou rangé ses dessins et activités de la journée. Dans le même but, nous essaierons au maximum d'avoir une équipe stable, avec des référents de chaque section.

d. Règles de vie du groupe

L'accueil collectif de mineurs est un espace de vie en collectivité. Il est régi par des règles non négociables qui garantissent à la fois la sécurité et le bien vivre de chacun.

Chaque intervenant dans l'accueil de loisirs, adulte comme enfant doit donc se conformer aux grands principes énoncés ci-dessous :

- Avoir une tenue, un comportement, et un langage correct
- Respecter les autres qu'ils soient enfants ou adultes
- Choisir la parole à la violence physique ou verbale
- Respecter les locaux
- Ranger le matériel après l'activité, le respecter
- Ne pas gaspiller les ressources naturelles (eau, lumière, chaleur).

Cette liste est bien sûr non exhaustive.

En reprenant ces principes, les enfants, définissent eux-mêmes les autres règles qu'ils veulent dans leur structure. Elles sont réalisées en début d'année scolaire avec les enfants eux-mêmes. Ces règles de vie découlent d'une discussion avec les enfants sur les BESOINS que chacun ressent pour « vivre ensemble » de manière harmonieuse.

En effet, les enfants comprennent et donc appliquent, plus facilement des règles dont ils comprennent la nécessité plutôt qu'un règlement qui leur serait imposé de manière arbitraire.

Les règles de vie sont imagées et affichées dans les salles d'animation. Régulièrement, les animateurs reviennent sur ces règles avec les enfants afin qu'elles soient bien assimilées.

Dans la formulation des règles de vie l'équipe veillera à utiliser des formules positives, en évitant la négation, et en exprimant un besoin par règle énoncée.

Intégrer :

Une échelle des sanctions a été mise en place sur la ville :

	Situation	Réponse à apporter et suite à donner	Qui
1	Ecart à la règle mineur	Rappel à la règle de l'enfant	l'équipe d'encadrement
2	Ecart à la règle répété	Rappel à la règle, sanction, contrat de confiance et ouverture d'un dossier de suivi	l'équipe d'encadrement
3	En cas d'écart à la règle répété, et dès lors que les équipes d'encadrement n'obtiennent aucune amélioration malgré plusieurs avertissements,	Le responsable du lieu d'accueil prend contact avec les parents ou responsables légaux. Il expose les faits, si possible en présence de l'enfant, et une discussion doit être engagée pour essayer de rechercher ensemble une solution au problème posé.	Direction de l'accueil
		Ouverture d'un dossier de suivi et traçabilité dans le cahier de suivi	Direction IFAC
4	Au cas où les parents refuseraient la rencontre ou si le problème devait perdurer,	Alerte au service scolaire par la biais d'une déclaration de fait pour établissement d'une lettre de rappel à la règle à la famille	Service Périscolaire
5	Enfin, sans amélioration constatée,	1. rendez-vous en mairie avec les parents, service scolaire + direction IFAC afin de trouver une solution ou d'échanger sur les difficultés rencontrées + Courrier pour acté ce qui a été dit 2. une exclusion temporaire peut être prononcée avec forcément un courrier et un appel ou RDV à la famille	Service Périscolaire
6	Tout manquement répété ou grave (ex : violence grave à un adulte ou à un enfant pouvant remettre en question son intégrité) à ces règles		

VI. ROLES ET MISSIONS DE L'EQUIPE

1. Le directeur

Placés sous l'autorité de l'équipe de coordination, le directeur et le directeur adjoint ont pour mission d'élaborer un projet pédagogique garant du projet et des orientations de l'établissement et de le déployer sur sa structure. Il assure l'encadrement de l'équipe d'animation, garantit le respect des consignes de sécurité dans l'équipement et répond aux impératifs administratifs (RH, tenu des registres, documents obligatoires...).

L'équipe de direction a pour missions :

- Concevoir et animer des projets d'activités de loisirs
- Développer des partenariats
- Animer la relation avec les familles
- Assurer la gestion quotidienne du centre de loisirs (administrative et budgétaire, matérielle...)
- Assurer la gestion des ressources humaines (recrutement, encadrement et formation des animateurs)
- Animer et encadrer des équipes
- Contrôler et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité

L'équipe de direction se relaye pour assurer l'accueil des familles les soirs.

Ils créent une relation avec les familles en transmettant chaque soir les informations de l'éducation nationale et de l'équipe d'animation.

Ils ont la charge de vérifier si les personnes venant récupérer les enfants en ont l'autorisation.

Le directeur adjoint supplée le directeur dans ses missions.

2. L'animateur

Les animateurs sont placés sous l'autorité de l'équipe de direction. Ils accueillent et animent leur groupe d'enfants en toute sécurité, dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Les animateurs ont pour missions :

- Concevoir et animer des projets d'activités de loisirs.
- Animer la relation avec les familles lors des actions familles.
- Animer un groupe d'enfants.
- Contrôler et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
- Garantir de la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Responsable du groupe d'enfants, ils sont les meneurs des projets d'animation.
- Membre de l'équipe d'animation, ils s'intègrent, participent et enrichissent la vie de l'équipe à laquelle ils appartiennent.

3. Le RAS

Le référent d'accueil est l'animateur référent de la structure sur le temps du matin mais, a aussi des missions en dehors de l'accueil du matin et sur le temps de la pause méridienne.

Des 7h lors de son arrivé, le RAS doit ouvrir la structure. Il doit ouvrir les portes de sécurité des salles.

De 7h à 8h30, voici ses missions :

- Le suivi des températures des frigos
- Remplir le tableau de suivi des effectifs
- L'accueil des familles et des enfants
- La transmission des informations
- Le pointage sur listings et la mise en place et vérification des émargements
- Remplir la feuille de transfert pour la direction de l'école
- Le transfert des enfants à l'éducation nationale.

Le RAS a pour mission de récupérer les feuilles de cantine dans les classes, de comptabiliser le nombre d'enfant et de remplir le tableau des commandes repas et des effectifs midi.

Le RAS se doit de passer toutes les informations concernant le fonctionnement, le suivi d'équipe à sa direction.

Enfin de RAS doit retransmettre les pointages sur les feuilles roses.

4. L'assistant sanitaire

En cas d'accident léger, l'assistant sanitaire doit être prévenu. C'est lui qui doit prodiguer les soins en priorité. En son absence, la tâche revient à un titulaire du PSC1 ou équivalent.

Rôle de l'assistant sanitaire : Il doit prodiguer les soins en priorité, assurer le suivi médical des enfants en cas de traitement, gérer le contenu de l'armoire à pharmacie, des trousse de secours (vérification des dates de péremption, réassort, rachat éventuel de produits), tenir les registres à jour, informer l'équipe d'animation des conduites à tenir en matière de sécurité, de mesures d'hygiène. L'assistant sanitaire peut aussi, en cas d'accident, s'appliquer à gérer la panique, en rassurant et en expliquant les

événements. Lors de maladie, d'hospitalisation ou même de simple "bobo", l'assistant sanitaire est un substitut affectif et il se doit de remplir ce rôle avec sérieux pour le bien-être psychologique de l'enfant. L'assistante sanitaire de l'accueil est Abdelmajid.

Le nom de l'adulte apportant les premiers soins est notifié sur le cahier d'infirmerie, ainsi que la date, le nom et prénom de l'enfant, la nature de la blessure, et les soins apportés.

La direction de l'accueil est informée oralement de l'accident et de ses circonstances (lieu, heures, implication d'un tiers...), et de ses conséquences (siège, nature de la blessure, évolution de l'état de santé...). La direction juge de la gravité de la blessure et prend la décision d'appeler les pompiers et de prévenir la coordination et les parents. Dans tous les cas, les parents devront être avertis le soir.

5. Les ATSEM

Les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), remplissent les missions suivantes :

- Apporter aux enseignants une assistance pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants,
- Préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel servant directement à ces enfants,
- Participer à la communauté éducative,
- Participer à la surveillance et à l'animation des temps périscolaires et de restauration scolaire.

Nous travaillons avec les ATSEM sur le temps de la pause méridienne. Elles s'occupent des maternelles durant le repas, puis au dortoir.

Elles font le relais d'informations entre les maitresses et l'équipe d'animation.

6. Les référents mairies

Les référents mairie sont des salariés de la mairie, qui travaillent avec l'équipe d'animation sur le temps de la pause méridienne.

Ils ont généralement la charge de la surveillance dans la cantine (suivi des enfants, service au buffet froid, distribution du pain...), mais ils peuvent également mettre en place des animations.

La mairie donne pour objectifs :

- Rendre le temps de la mi-journée le plus agréable possible
- Tendre à respecter au mieux le rythme de vie de chaque enfant et notamment son rythme de repas
- Favoriser la découverte du goût et de l'équilibre alimentaire en garantissant la prise de repas à chaque enfant
- Développer des relations enrichissantes entre les enfants et le personnel adulte encadrant
- Développer la notion de respect des autres mais aussi du matériel et des lieux
- Assurer la sécurité des enfants avec la mise en place de bonnes conditions de repas à l'enfant.

VII. LA DEMARCHE QUALITE

L'Ifac, afin de garantir la qualité de ses actions dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra scolaires, a créé avec l'AFNOR, en 2013, une norme « engagement de service » pour la qualité pédagogique des accueils de loisirs (« Quali'loisirs », ref. 250).

Cette démarche, en lien avec nos équipes pédagogiques et assistée par un contrôleur externe, veille

au respect de la qualité de l'accueil, de l'organisation et des activités proposées.

Ces évaluations et analyses, complétés par des enquêtes régulières auprès des parents ; permettent de construire et mettre en place des plans d'amélioration. Ils font l'objet d'une information et d'une concertation avec la collectivité locale.

Cette démarche nous permet de :

- Sécuriser et garantir l'action et les services rendus aux familles.
- Outiller les équipes d'un outil méthodologique commun.
- Garantir une action éducative identifiable partout et pour tous.
- Accompagner l'essor du métier, autant pour sa professionnalisation que pour relancer les volontés d'engagement.

Le suivi de la qualité de nos accueils est articulé autour de 8 axes :

- 1 - Garantir un accueil et une qualité relationnelle pour l'enfant et sa famille.
- 2 - Prévenir et garantir la sécurité des enfants
- 3 - Développer un projet pédagogique et proposer des activités ludiques et éducatives en adéquation avec le projet éducatif territorial
- 4 - Proposer des activités en lien avec la vie locale, l'environnement, la culture et le patrimoine
- 5 - Aménager des espaces et des locaux adaptés aux enfants, aux familles et aux équipes d'animation
- 6 - Former et accompagner les équipes d'encadrement pour la qualité du service
- 7 - Favoriser l'implication et les relations avec les familles
- 8 - Assurer une communication régulière sur la vie du centre.

Ces objectifs sont concrétisés par 24 engagements simples et clairs et donc certifiés par l'Afnor. La démarche qualité est aussi un système de management des Accueils de Loisirs reposant sur une charte :

- Chaque directeur s'engage à mettre en œuvre la « charte » sur son accueil de loisirs.
- La démarche qualité n'est pas une démarche de contrôle ; c'est une démarche de progression.
- Elle n'est pas une démarche descendante ; elle implique les équipes, les directeurs, les coordinateurs, la collectivité.

VIII. HYGIENE, SECURITE, ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS

1. Rappel de la règle

« Les accueils de loisirs [...] doivent disposer de lieux d'activités abrités, adaptés aux conditions climatiques. En matière de restauration, ils doivent respecter les conditions d'hygiène conformes à la réglementation en vigueur. Lorsque les accueils sont organisés dans des bâtiments, ceux-ci doivent satisfaire aux conditions techniques d'hygiène et de sécurité requises notamment par les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, par les règles générales de construction et par le règlement sanitaire en vigueur ». (Art. R 227-5)

De plus, l'article R 227-10 stipule que « l'aménagement de l'espace dans lequel se déroulent les activités physiques ainsi que le matériel et les équipements utilisés pour leur pratique doivent permettre d'assurer la sécurité des mineurs ».

2. Recommandations en termes d'hygiène

Les locaux sont nettoyés régulièrement : sols, toilettes, plinthes, vitres, poignées de portes...

Ils comportent des revêtements de sol sains : pas de moquettes (ni de rideaux), pas de parquets non vitrifiés (sources d'allergies). Il peut être intéressant d'utiliser un revêtement de sol "grand passage".

Nota : en cas d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, les locaux nécessitent une habilitation délivrée par la PMI et par la SDJES.

3. Recommandations en termes de confort

Les locaux sont chauffés raisonnablement en fonction des activités pratiquées dans les différentes salles, par un chauffage central ou électrique agréé.

Il est souhaitable de proposer des locaux clairs, bien éclairés par une lumière naturelle de préférence.

Nous sommes sensibles à l'acoustique des lieux. A défaut d'une bonne isolation phonique, nous nous attachons à adapter les animations et à adapter le volume sonore des activités aux lieux et aux espaces.

Nous veillons aussi au confort esthétique. L'aménagement de l'espace peut proposer des zones permettant aux usagers de participer à la décoration. Ces espaces doivent offrir aux enfants et aux jeunes des lieux de références privilégiés (coins, repères, refuges).

4. Recommandations en termes d'accessibilité

Les locaux relèvent de la réglementation des établissements recevant du public et du code du travail. Tout établissement recevant du public doit être accessible à des personnes à mobilité réduite. Ce qui nécessite un aménagement particulier dès lors que le projet n'est pas de plain-pied.

La loi nous oblige à prévoir qu'un enfant en fauteuil roulant puisse avoir accès aux espaces d'activité et aux sanitaires enfants ou adultes handicapés.

L'ifac développe, par ailleurs, des plans d'accueil individualisés pour faciliter l'intégration et l'accueil des enfants et des personnes en situation de handicap.

5. Documentation et réglementation

Sur chaque site, le Directeur et les animateurs sont chargés de veiller à garantir la sécurité des enfants et de notre personnel, de respecter les règles d'hygiène nécessaire au bon fonctionnement et afin de veiller à la santé de tous.

Pour cela, l'Ifac a élaboré un « Guide de l'Animation » qui décline tout ce qu'un directeur d'accueil doit savoir ou avoir à sa disposition.

Ce guide, remis au directeur de chaque accueil, regroupe :

- Les documents nécessaires au bon fonctionnement de ces accueils,
- Les informations spécifiques aux centres de loisirs gérés par l'ifac
- Les documents spécifiques à cet accueil : Il facilite ainsi la classification des documents, et la rapidité pour les consulter, ou les présenter lors des différents échanges avec les interlocuteurs, et lors des contrôles.

6. Les enfants porteurs de handicaps

De manière générale, tout enfant handicapé sera accueilli de la même manière que les autres, mais nous porterons une attention particulière à leurs attentes et besoins.

L'ensemble de l'équipe sera mis au courant des spécificités de l'enfant et du comportement à avoir pour favoriser sa sécurité, son bien-être et son épanouissement. Nous sensibiliserons aussi les autres enfants pour qu'ils connaissent son handicap et ne soient pas effrayés par une quelconque « différence » physique ou mentale.

L'équipe travaillera avec l'équipe éducative de l'enfant, les travailleurs sociaux, les parents et l'école.

Elle assurera un suivi détaillé de l'enfant pour connaître son évolution et de communiquer au mieux avec les parents. La mairie s'engage à délivrer un budget afin que nous puissions détacher un adulte pour l'enfant lors des temps d'accueils, et assurer un accompagnement individualisé avec la présence d'un référent.

Les enfants nécessitant un accompagnement spécifique peuvent bénéficier d'un « accueil renforcé ». Cet accueil est mis en place par la ville pour donner suite aux différentes remontées effectuées par l'équipe. Il s'agit d'un contrat signé entre les parents et la mairie qui intègre des bilans à réaliser par période entre les familles et les animateurs accompagnant les enfants.

7. La sécurité sur le centre

- Faire effectuer une visite des locaux et des abords aux enfants pour attirer leur attention sur des endroits, susceptibles d'être dangereux.
- Faire participer les enfants à l'établissement des règles de vie à l'intérieur du bâtiment (ne pas courir, pousser, faire attention aux escaliers, fenêtres...)
- En début d'année faire une visite détaillée du centre (connaissance du registre de sécurité, vérification des extincteurs, électricité...) En cas d'anomalie ou de dangers constatés, alerter par mail la coordination, afin que celle-ci puisse le signaler à la ville.
- Faire un rappel des **consignes d'évacuation incendie** avec l'équipe d'animation et les enfants, afin que chacun soit bien au courant des mesures à respecter et des itinéraires à prendre :

1. Préparation à l'évacuation

- Rester calme : Ne pas paniquer, il est essentiel de garder son calme.
- Écouter les alertes : Lors du déclenchement de l'alarme incendie, vérifier que c'est bien une alarme réelle et non une alerte test.
- Ne pas utiliser les ascenseurs : En cas d'incendie, les ascenseurs sont à éviter car ils peuvent se bloquer ou s'arrêter en raison de l'incendie, augmentant ainsi le risque.

2. Évacuation du bâtiment

- Utiliser les sorties de secours : En cas de feu, suivre les chemins d'évacuation prévus et indiqués, notamment les sorties de secours.
- Ne pas faire de détour : Ne prenez pas de risques pour prendre des effets personnels. La priorité est l'évacuation rapide.
- Aide aux personnes à mobilité réduite : Si nécessaire, aider les personnes en situation de handicap à quitter le bâtiment.

3. Comportement pendant l'évacuation

- Ne pas bloquer les issues : Assurez-vous que les voies d'évacuation restent dégagées.
- Suivre les consignes des responsables de sécurité : En cas de présence de personnel de sécurité ou d'un responsable, suivez leurs instructions.
- Utiliser un mouchoir ou un vêtement pour couvrir votre bouche et votre nez en cas de fumée ou de gaz.

4. À l'extérieur du bâtiment

- Se rendre au point de rassemblement pour les maternelles au centre de la cour et pour les élémentaires sur le plateau sportif.
- Ne pas revenir dans le bâtiment : Tant que le signal de sécurité n'est pas donné, ne réintégrez pas le bâtiment.

5. Appels d'urgence

- Composer le 112 (ou le numéro d'urgence local) pour signaler l'incendie. Fournissez des informations claires : l'adresse exacte, l'étage, et les circonstances si possible.

6. Maintenance et formation

- Vérifier les extincteurs et alarmes : Assurez-vous que les extincteurs et alarmes incendie sont bien en place, visibles et fonctionnels.
- Participer aux exercices d'évacuation : Les exercices réguliers permettent de se familiariser avec les procédures et de gagner en réactivité.

Si ces consignes sont affichées dans un lieu spécifique (bâtiment public, entreprise), elles doivent être compréhensibles et adaptées à la configuration du site.

Faire un rappel des **consignes de sécurité PPMS** avec l'équipe d'animation et les enfants afin que chacun soit bien au courant des mesures à respecter :

1. Alerte ou déclenchement du PPMS : Rester calme et appliquer les instructions données. Écouter les consignes du personnel encadrant et respecter les sirènes ou signaux d'alerte. Ne pas utiliser les téléphones mobiles, sauf pour contacter les secours si nécessaire.

2. Mise à l'abri ou confinement : Se mettre à l'abri immédiatement dans les locaux les plus sûrs (salles sans fenêtres pour les risques chimiques ou biologiques). Fermer toutes les issues, y compris les fenêtres et portes. Éviter les endroits avec vitres ou structures fragiles. Rassembler les élèves et animateurs dans un espace sécurisé désigné dans le PPMS. Si possible, se boucher le nez et la bouche avec un tissu ou un vêtement.

3. Communication et coordination : Contacter les autorités compétentes (police, pompiers,

etc.) pour fournir des informations sur la situation et l'état de l'établissement. Suivre les mises à jour par radio, télévision ou alertes officielles.

8. Dispositions générales en sortie

Chaque sortie sera préparée par l'équipe à l'avance. Un référent de sortie sera nommé pour chacune d'elle. Le chef de convoi est responsable du convoyage. Il doit s'assurer de la conformité du transport et veiller à son bon déroulement. Il doit rappeler si nécessaire au chauffeur la réglementation.

On définit par « sortie » :

- Les déplacements dans la ville, balades à pied, à une distance raisonnable de l'accueil de loisirs.
- Les déplacements dans la ville, balades à vélo, sur un parcours défini à l'avance.
- Les déplacements hors la ville, à pied, à vélo, en autocar. Pour se rendre sur un lieu extérieur, (cinéma, château, expositions ...). Les déplacements hors Bussy pourront s'effectuer en transport « PEP'S », en dehors des heures de pointes par petit groupe, soit 8 maternels pour 2 animateurs/ 12 élémentaires pour 2 animateurs. Ce type de déplacement doit être proposé et validé par l'équipe de coordination

Avant chaque sortie, l'équipe en charge de la préparation devra être attentif à :

- La vérification des PAI alimentaires et médicamenteux.
- Avoir une trousse de secours avec au minimum, du désinfectant, un thermomètre, des compresses, des pansements, du sérum physiologique et des gants.
- Prendre des gilets jaunes pour chaque adulte.
- Avoir des boissons en cas de chaleur.
- Des glacières contenant les repas.
- Avoir un téléphone portable.
- Avoir le numéro de téléphone de la direction et les numéros d'urgence.
- Le document Excel reprenant les informations des fiches sanitaires.
- Avoir la liste avec les noms des enfants, des adultes, le lieu et les horaires de sortie, en deux exemplaires, dont un restant sur la structure.

9. Les déplacements

À pied :

- Chaque animateur assurant les trajets doit mettre un gilet de sécurité
- L'animateur fait l'appel suivant la liste de pointage dont il dispose.
- L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents est bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.
- Durant le trajet un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.
- Les animateurs se placent du côté de la route pour assurer la protection des enfants
- Lorsque la chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons tels que trottoirs ou accotements les animateurs sont tenus de les emprunter. S'il n'est pas possible d'utiliser les emplacements réservés aux piétons ou en l'absence de ceux-ci, le groupe se placera le plus possible sur le bord de la chaussée, à droite dans le sens de leur marche, de manière à laisser libre au moins la moitié gauche de la route, en prenant les précautions nécessaires.
- Pour la traversée de la chaussée, les animateurs doivent couper la route en se plaçant au milieu les bras écartés en face de la route

- Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.
- Au retour, veiller également à bien recompter les enfants en quittant la cantine ou tout autre lieu d'accueil (salle de sport, parc de jeu, piscine, etc.).

En autocar :

- Pour toutes les sorties en autocar, le chef de convoi utilisera la procédure mise en place pour vérifier le bon fonctionnement du car et l'anticipation de tous les éléments organisationnels de la préparation de la sortie.
- Le chef de convoi devra s'assurer de l'état de l'autocar en utilisant la grille dédiée.
- Il devra donner les consignes à l'équipe pour se positionner correctement dans le car (un à l'avant du groupe, un à l'arrière, un au centre etc.). Un adulte doit se trouver à proximité directe de chaque issue de secours pour pouvoir manipuler les ouvertures d'urgence en cas de problèmes. Pour cette raison, il est d'usage de ne pas installer d'enfants sur les premiers sièges situés face à la porte arrière du car (exception : les enfants présentant un handicap moteur ou portant un plâtre sur un membre inférieur doivent être installés à l'avant du car afin de faciliter leur évacuation en cas d'accident). On s'interdira en plus de positionner un enfant à la place centrale sur le siège du fond. Les strapontins sont interdits aux enfants.
- En cas de comportement inadapté du chauffeur, l'équipe ne devra pas hésiter à intervenir (signes de fatigue, utilisation du téléphone, non-respect du code de la route, etc.). De même, l'équipe veillera aussi à faire respecter les conditions de travail du conducteur (cris ou chants trop fort, gestion des déchets, etc.).
- Le chef de convoi devra alors s'assurer que les enfants soient tous attachés et à des places adaptées.

A vélo :

Lors d'un déplacement à vélo avec des mineurs, il est impératif de respecter le taux d'encadrement exigé dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). En aucun cas, il ne devra être inférieur à 2 animateurs : 1 devant et 1 derrière - et cela, même à faible effectif.

Lorsqu'une chaussée est bordée d'emplacements réservés aux vélos, les cyclistes sont tenus de les utiliser (en circulant dans le même sens que les véhicules). Lorsqu'il ne leur est pas possible d'utiliser les emplacements qui leur sont réservés (à cause de travaux par exemple) ou en l'absence de ceux-ci, les cyclistes peuvent emprunter les autres parties de la route en prenant les précautions nécessaires suivantes :

- Toujours circuler en file indienne du côté droit de la chaussée (dans le même sens que les véhicules) et veiller à laisser libre au moins la moitié gauche de la route.
- Prévoir deux accompagnateurs au minimum : un devant, en « chef de file », qui règle l'allure, indique les changements de direction, les ralentissements, les arrêts, les obstacles, etc. ; un autre à l'arrière, en « serre-file », qui s'assure que les enfants restent en file indienne et les informe lorsque le groupe s'apprête à être dépassé par un véhicule.
- En cas d'effectif important (plus de 10 personnes, adultes compris), la colonne doit être fractionnée en petits groupes distants d'au moins 50 mètres les uns des autres et circuler du côté droit de la chaussée, dans le même sens que les véhicules
- Ne jamais rouler à deux de front (rester en file indienne).
- Laisser une longueur de vélo entre chaque enfant.
- S'arrêter sur des aires prévues à cet effet.
- Utiliser des dispositifs lumineux pour rouler de nuit ou par temps de brouillard.
- Imposer le port du casque à tous (obligatoire pour les -12 ans)
- L'état des vélos devra être vérifié en amont (freins, gonflage des pneus, lumières...)

- L'aptitude des enfants devra être vérifiée. Les enfants doivent savoir maîtriser le vélo et être en capacité physique d'effectuer le trajet prévu.

10. La baignade

Lors des temps de baignades, outre la présence de l'encadrant (Diplômé du BNSSA/SB), responsable de la baignade, est requise la présence d'un ou plusieurs animateurs, membre de l'équipe pédagogique
Taux d'encadrement dans l'eau :

1 animateur pour 5 mineurs si les enfants ont moins de 6 ans

1 animateur pour 8 mineurs si les enfants ont plus de 6 ans

Le cadre réglementaire et consignes doivent être rappelés à l'équipe pendant les réunions de préparation et avant chaque sortie baignade.

Le livret de baignade doit être donné à l'équipe

Les enfants doivent pouvoir se changer dans des endroits aménagés et organisés de façon à ne pas égarer leurs affaires.

Cf. Livret baignade

11. Les activités physiques

Lors des activités physiques, en plus du respect de la législation S.D.J.E.S, il sera demandé aux animateurs de préparer l'enfant à l'activité sportive (échauffement). L'échauffement doit être réalisé sous forme de jeu et a pour but de préparer le cœur, les muscles et les articulations avant l'activité. Pour les activités spécifiques, l'animateur spécifique aura la tâche de sensibiliser le groupe aux dangers et aux règles inhérentes à l'activité spécifique qu'il propose. Si celui-ci ne le faisait pas, l'animateur sera tenu de le lui rappeler. De sécuriser également le lieu de la pratique (obstacles, trous, etc.)

12. Les taux d'encadrement

Taux d'encadrement						
	Accueil du matin	Accueil du soir	Pause méridienne	Mercredi	Vacances	SMA
Maternels	14	14	14	14*	8	25
Elémentaires	18	18	18	18*	12	32

*La ville de Bussy saint Georges a maintenu le taux d'encadrement sur le mercredi à 1 pour 8 maternelles et 1 pour 12 élémentaires.